

MAIRIE  
DE

**LA JAVIE**

04420



Téléphone : 04 92 34 91 76

Fax : 04 92 34 94 81

mail : [mairie.javie@wanadoo.fr](mailto:mairie.javie@wanadoo.fr)

## **Motion contre le projet E-ON industriel qui menace les filières locales de bois énergie**

Lors du conseil municipal du 27 février 2014, il est proposé une motion contre le projet E-ON, gros projet industriel qui menace les filières locales de Bois énergie.

**CONSIDERANT que** : le bois énergie est certainement un des meilleurs moyens de production de chaleur, économique, écologique. La forêt représente également une ressource majeure du territoire et à ce titre, une opportunité pour l'emploi et le développement local.

**CONSIDERANT que** : la filière bois énergie doit être soutenue et développée en circuits courts pour sécuriser l'approvisionnement des chaufferies en bois local et pour travailler avec les propriétaires à la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, notamment par l'organisation d'associations syndicales de propriétaires privés.

**CONSIDERANT que** : le bois est considéré comme une énergie renouvelable dans la mesure où la ressource consommée et brûlée (émettrice de CO<sub>2</sub>) est compensée par la régénération de la forêt. C'est pourquoi tous les schémas locaux d'approvisionnement sont basés sur le principe fondamental d'une ressource disponible liée à l'accroissement naturel (en préservant le capital).

**ENTENDU que** : deux projets visant à utiliser de la biomasse pour produire de l'électricité ont été retenus et financés en PACA : la reconversion d'une centrale thermique par E.ON à Gardanne, et Jnova Var Biomasse à Brignoles. Les plans d'approvisionnement de ces projets prévoient pour 2015, outre l'utilisation de déchets de bois et déchets verts, un besoin de l'ordre de 500 000 tonnes/an de ressource forestière locale. Ces volumes seront complétés, au moins les premières années, de 335 000 tonnes de bois importé de l'étranger (Canada /Ukraine). Le rendement du process E-ON de production d'électricité à partir de biomasse n'est que d'environ 30%, sans valorisation de la chaleur produite, ce qui constitue une aberration écologique et un gaspillage notoire de la ressource.

**ENTENDU que** : ces projets risquent également de déséquilibrer un marché et des filières encore fragiles, voire d'anéantir les efforts consentis par la puissance publique et relayés par les territoires au cours des dernières années. Ils entrent en concurrence avec l'ensemble de la filière bois, dont l'usine de pâte à papier de Tarascon, ainsi que la filière biomasse locale. Les conséquences de cette pression nouvelle sur la ressource résineuse sont déjà visibles sur le terrain, avec le démarchage de petits propriétaires forestiers privés qui sont invités à faire exploiter leurs bois, sans aucune garantie de prise en compte des enjeux paysagers et écologiques, ni certification de gestion forestière durable.